



Documents à fournir pour une demande d'aide financière auprès du service social

Par souci écologique veuillez envoyer par mail les documents repris ci-dessous en format PDF, avec un nom différent pour chaque fichier et en annexe du mail :

1. Copie de la carte d'identité (recto et verso)
2. Copie de la carte bancaire de l'étudiant (**uniquement le recto**)
3. Attestation de compte bancaire : compléter, entourer le 1 (et le 4 si demande de prise en charge du solde du minerval), dater et signer
4. Composition de ménage de moins de 3 mois (ou livret de famille pour les étudiant(e)s français(e)s + adresse en Belgique)
5. Preuve du paiement de l'acompte de 50€ ou pour les boursiers de la Fédération Wallonie Bruxelles : l'accusé de réception de la demande + dernier montant perçu dans l'enseignement supérieur
6. Pour les étudiants boursiers de la Fédération Wallonie Bruxelles : la demande d'intervention dans le cadre des supports de cours
7. Justificatifs de tous les revenus de votre famille ou de votre ménage (en fonction de votre situation !) :
 - Salaire(s)
 - Pension(s)
 - Revenus d'intégration / aide sociale (CPAS)
 - Allocations de chômage/ Indemnités de mutuelle
 - Allocations familiales
 - Pension alimentaire (justificatif du versement ou copie du jugement)
8. Dernier avertissement extrait de rôle en matière d'impôts sur les revenus (en fonction de votre situation !) :
 - des parents (si toujours à leur charge fiscalement)
 - de l'étudiant (si plus à charge)
 - de tout autre personne qui a l'étudiant à sa charge
9. Pour les étudiants hors CEE : attestation de prise en charge

Des extraits de compte sont acceptés pour les revenus et les allocations familiales.

Attention :

Pour une gestion plus rapide de votre dossier, merci de veiller à ce qu'il soit complet et envoyé en respectant les consignes ci-dessus.